



**Workshop on Economics, Finance and Business models for 5G and
new Technologies for Digital Africa / Atelier sur les modèles
économiques, financiers et commerciaux pour la 5G et les nouvelles
technologies pour l'Afrique numérique**

Lomé, Republic of Togo, 12-13 September, 2019

**PERSPECTIVES D' ACTIONS REGLEMENTAIRES POUR LE
DEPLOIEMENT ET L'UTILISATION DE LA 5G.**

CONTEXTE

L'industrie est à un tournant où la croissance des services et des technologies numériques tels que la 5G, l'intelligence artificielle et la blockchain auront un impact significatif sur le progrès de la société pour les générations futures. La 5G qui offrira de nombreuses possibilités en termes d'augmentation du débit, de réduction significative du délai de latence est donc beaucoup attendu aussi bien par le secteur de la santé, de l'automobile, de l'internet des objets que par les consommateurs.

Cependant, l'arrivée imminente de la 5G ne semble concerner que les Etats les plus riches quand nous savons que dans certains Etats en voie de Développement notamment en Afrique, la technologie 3G reste la plus utilisée ou encore que la 4G est toujours balbutiante du fait du défaut d'infrastructures adéquates de transmission.

La question qui se pose suite à ce constat de savoir si l'arrivée de la 5G ne risque pas de nous amener vers une nouvelle fracture numérique ?

Mieux les défis qui naissent de l'introduction de la 5G sont-ils perceptibles par nos Etats ?

La réponse à cette problématique implique l'identification des défis auxquels les Etats en Voie de développement font face et devront affronter en prélude au déploiement de la 5G.

Ces défis seront analysés d'un point de vue politique et économiques et réglementaire et structurel (infrastructures).

DEFI POLITIQUE ET ECONOMIQUE

Avec la 5G, c'est une étape qualitative qui sera franchie au regard des apports qu'elle rendra possible.

Il convient de relever à ce niveau que le déploiement de la 5G nécessitera des investissements importants de la part des opérateurs.

Cependant, cette technologie nécessite la mise à disposition aux opérateurs d'un spectre de fréquence important. Sans fréquence, pas de 5G, sans spectre pas de débits élevés.

La libération des fréquences de télécommunications appropriées s'impose pour répondre à la forte demande en connectivité.

Or l'octroi de ressources rares que sont les fréquences font l'objet de contrepartie financière, elles ont un coût.

La question qui se pose est donc celle de savoir si les opérateurs sur le marché des pays en voie de développement seront à même de faire de tels investissements quand l'on sait que les Etats risqueront d'augmenter les enchères des licences pour les spectres.

Il est évident que les opérateurs demanderont aux Etats certaines mesures d'accompagnement afin de réaliser les investissements nécessaires à l'implémentation de la 5G. Le cas échéant, la non mise à disposition du spectre adéquat ou une contrepartie financière trop importante risquerait de freiner les opérateurs et retarder ces pays dans le déploiement de cette nouvelle technologie ; Entraînant ainsi une fracture numérique entre les pays développés et ceux en voie de développement.

Les aspects liés aux enjeux politiques et économiques impactent la réglementation.

L'audit de ces enjeux majeurs définit la réglementation à mettre en place pour la 5G.

DEFI REGLEMENTAIRE ET STRUCTUREL (INFRASTRUCTURE)

La 5G peut se révéler être un défi pour les plus petits opérateurs sur le marché qui n'auront pas la capacité de déployer leur propre réseau. La 5G est un service révolutionnaire du fait des opportunités qu'il offrira en termes d'innovations. Cependant, les principaux acteurs et leurs filiales, les opérateurs dominants, risquent de concevoir une infrastructure satisfaisant leurs propres objectifs et pas nécessairement ouvertes à la participation de ceux des petits opérateurs.

La nécessité d'avoir un retour sur investissement de leurs dépenses pourra être mis en avant pour refuser l'ouverture de leur architecture aux concurrents. Or cette architecture devrait pouvoir permettre aux concurrents de fournir des services de télécommunications sans pour autant disposer en propre de l'infrastructure. (Exemple du partage des infrastructures)

Cela aura pour effet de dynamiser la concurrence entre les acteurs du marché. Car plus de concurrence, signifie plus de choix, des prix bas et plus d'innovations.

L'Etat et le régulateur devront réaffirmer et s'assurer du respect les principes d'accès au réseau, de neutralité technologique et d'égalité de traitement entre opérateurs de communications électroniques. Le cas échéant, les autres acteurs du secteur pourraient être réduits à vendre leurs services à bas prix ou aux acteurs dominants.

La réglementation de la 5G ne doit pas nuire directement ou indirectement ni volontairement ou non aux opérateurs puissants du marché ni porter atteinte aux intérêts des petits acteurs. Des dispositions réglementaires établies dans cet esprit permettront à ces derniers de fournir les services 5G avancés à leurs clients même si elles ne disposent pas en propre du plus haut niveau d'infrastructure 5G.

Une réglementation favorisant des acteurs au détriment d'autres peut présenter des risques de fracture numérique dans la mesure où les acteurs ne disposant pas d'infrastructures 5G ne pourront ni déployer leur réseau dans certaines zones comme les zones blanches ni accorder des services 5G ou encore couvrir ou améliorer la qualité de services dans ces zones.

CAS DE LA COTE D'IVOIRE

- Début de mise en place d'un cadre réglementaire

-La loi sur la société de l'information pose le cadre général de l'économie numérique en Côte d'Ivoire.

L'ordonnance relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et les autorités administratives

Cette ordonnance a pour objet de définir la mise en œuvre par les autorités administratives des services en vue de permettre aux usagers d'accomplir certaines formalités administratives par voie électronique et de simplifier les formalités administratives.

Les consultations effectuées par l'Autorité de Régulation lors des journées prospectives avec l'ensemble des acteurs clés du secteur pour déterminer la politique de la mise en place de la 5G.

-Mode de création des E services

-Les dispositions relatives au cadre commun d'urbanisation des systèmes d'information.

-Les règles de sécurité dans le but d'homogénéiser la conception des E services tout en garantissant leur interopérabilité.

FELIX WALE KOUAHO

**MINISTRE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
ET DE LA POSTE DE COTE D'IVOIRE.**